

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.16PR**

concernant

**une demande de crédits d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la
restauration du Château, étape XXVI « Tour des Juifs », et de
CHF 900'000.- pour un crédit d'étude portant sur les étapes XXVII à XXX**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 19 mai 2021.

Elle était composée de Mesdames et Monsieur Joëlle DRUEY, Céline EHRWEIN NIHAN, Claude-Anne JAQUIER, Mireille MATHYS, Raluca VILLARD, Laurent VUITHIER et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, MM Thomas CZÁKA, Chef de service BAT, Jean-François SUTTERLET, Responsable gestion immobilière. Nous les remercions pour leurs présentations et réponses à nos questions.

Ce préavis inaugure une nouvelle étape dans la restauration et l'entretien d'un monument emblématique de notre ville, à savoir notre Château construit dans la seconde moitié du XIIIe siècle et qui a une note 1 à l'inventaire cantonal des Monuments historiques et Sites.

Ce préavis porte sur deux objets, à savoir un crédit d'investissement pour la restauration de la « Tour des Juifs » et un crédit d'étude portant sur les étapes XXVII à XXX.

A titre préliminaire, il est rappelé ici qu'un château coûte cher et est terriblement chronophage. Sa restauration demande aussi des compétences très spécifiques. Ainsi, les architectes MM. GRAF et ROUAULT ont été choisis à l'issue d'un appel d'offre en 2017 et ont succédé à M. Michel DU PASQUIER et travaillent dans la continuité des étapes de restauration dirigées par ce dernier sur une période de 20 ans. Selon les membres de la délégation municipale, ce sont des partenaires très compétents et sérieux qui connaissent très bien ce genre d'ouvrage, gage de qualité pour ces restaurations.

Rappelons encore ici que l'Association pour la restauration du Château d'Yverdon (ARCHY) revoit son plan de rénovation tous les 5 ans et l'adapte. Du retard a été pris dans ce plan des rénovations suite au départ à la retraite de l'architecte Michel DU PASQUIER et aux démarches qui ont dû être entreprises pour lui trouver un ou des successeurs.

La « Tour des Juifs »

Les travaux de restauration de la toiture de cette tour ont une certaine urgence. En raison de la priorisation d'autres investissements, ces travaux ont été retenus par la Municipalité un certain temps, tout en gardant le contrôle de la situation au moyen d'une surveillance annuelle de la toiture du Château par un drone.

Mais aujourd'hui, la sécurité publique est en jeu en raison des risques que présente la toiture de cette tour. En effet, des tuiles se détachent et les interventions ponctuelles régulières ne sont plus suffisantes. Toute la toiture doit être traitée. Pour des raisons de sécurité publique aussi, il a été décidé de faire poser des chenaux, des barres et des crochets à neige, installations qui n'existent pas à ce jour. Les Monuments historiques n'étaient certes pas enthousiasmés par ces ajouts mais finalement la prévention l'a emporté sur l'esthétisme.

Par ailleurs, comme un échafaudage doit être installé, il a été décidé de traiter également les murs de la tour. Contrairement à ce qui avait été envisagé (voir p. 13 et 16 de l'annexe), il a été finalement décidé de renoncer à enduire les murs de la tour de crépis car la pierre de la tour est en soi très résistante.

Les travaux doivent se faire à la belle saison, ce qui accroît l'urgence du vote du préavis par le Conseil. La pose de filets temporaires pour éviter la chute de tuiles n'est pas véritablement une option en raison notamment de leur caractère peu esthétique.

Afin de répondre à l'urgence, il était prévu que le préavis soit soumis au Conseil communal dans les meilleurs délais après réception du rapport d'avant-projet. Divers événements indépendants du Service des bâtiments nous amène à nous prononcer juste avant la période estivale favorable à ces travaux.

En raison du retard pris dans le plan de restauration et de la détérioration de la toiture de la Tour des Juifs qui ne présente plus de garantie suffisante pour la sécurité publique, ces travaux ne peuvent pas faire l'objet d'un crédit d'étude mais doivent être urgemment entrepris.

Le montant demandé à hauteur de CHF 1'400'000.- se base sur une estimation, raison pour laquelle il comprend une réserve de 10% pour divers et imprévus. Dans ce montant, est encore compris le montant pour le pourcent culturel de l'ordre de CHF 12'650.-. Cette somme sera mise de côté et complétée lors des prochains travaux de restauration et il appartiendra au Service de la culture de présenter un projet d'œuvre d'art.

Pour toutes les interventions sur le Château, l'ARCHY prend à sa charge les travaux de restauration de la substance historique du bâtiment à savoir les pierres, la menuiserie, la charpente et le crépi. Au vu de la nature des travaux qui nous sont demandés aujourd'hui, la répartition des frais se fera approximativement pour moitié à la charge de la Commune et pour moitié à la charge de l'ARCHY. Pour la restauration de la « Tour des Juifs », l'ARCHY a pris en charge les études qui n'ont pas pu être soumises au Conseil communal faute de temps. Il est prévu de compenser cette avance par un engagement financier plus important de la Commune dans la phase de réalisation des travaux, afin de respecter l'estimation pour moitié de la répartition par nature des frais.

Par ailleurs et compte tenu de sa note 1 à l'inventaire cantonal des Monuments historiques et Sites, ces travaux vont pouvoir faire l'objet de subventions cantonales et fédérales à hauteur de 20 à 25 %. A ce jour, le montant exact des subventions n'est pas connu puisque les demandes formelles doivent se faire sur présentation des soumissions.

Le crédit d'étude portant sur les étapes XXVII à XXX

Ce crédit concerne les étapes de restauration suivantes et sera supporté par la Commune et par l'ARCHY et réparti selon les mêmes types de travaux que l'étape XXVI, mais en principe par moitié.

Conclusions :

La commission est convaincue de la nécessité des travaux présentés pour des raisons de sécurité, même si elle regrette qu'il n'y ait pas eu de crédit d'étude pour cette étape de la restauration du Château. Elle comprend que le départ à la retraite de l'architecte Michel DU PASQUIER et la difficulté pour lui trouver un successeur ont occasionné du retard dans le planning de la restauration. Le Service des bâtiments a conscience que la procédure n'a pas été respectée pour les travaux de la Tour des Juifs et nous présente ainsi un crédit d'étude pour les étapes suivantes.

Aussi, la commission émet le vœu que la pratique des crédits d'étude soit respectée à l'avenir et qu'un planning des restaurations soit mis en place et respecté dans la mesure du possible.

Par ailleurs, la commission recommande que le Service des bâtiments s'assure de demander dans les temps toutes les subventions possibles auprès du Canton, de la Confédération et des mécènes privés ou institutionnels comme par exemple la Loterie Romande.

Moyennant ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis et d'accepter ses articles 1 à 6.

Anne-Louise GILLIÈRON, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2021